

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1009399/CAN300521/2303055
Date : 09/08/2023
Contac : MAGNE FRANCK

UI AURA - INEO RCC
654 CRS TROISIEME MILLENAIRE
BP
69792 SAINT PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Auvergne Très Haut Débit ATHD
32 RUE CLOS NOTRE DAME
63000
CLERMONT-FERRAND
0676380056
laurent.picard@orange.com

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE
15000 AURILLAC

Permission accordée :
Conformément à la PI du 9/08/2023
Date et signature : le 21/08/2023

Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre
DGT - Agence d'AURILLAC



VINCENT CALIBERN

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

15310 SAINT-CERNIN - RD922.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Travaux sur réseau						
Commentaires : modification réseau pour déploiement fibre						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux :						
Durée prévisible des travaux : 0.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033						



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PRDI / DGT
AGENCE Aurillac

Intitulé de l'opération : Tranchées
RD n° 922 (délaissé d'Anjoigny)

Demande de : CML 15 pour Orange

Objet de la demande : Pose d'une chambre pour le déploiement de la fibre

Commune : Saint-Cernin - Lieu-dit : Anjoigny

Le 09/08/2023 , nous soussignés

Monsieur Dominique ROQUES
Monsieur Franck MAGNE

représentant l'agence Départementale
représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci-après et aux plans joints

Signatures

Le représentant de l'agence départementale

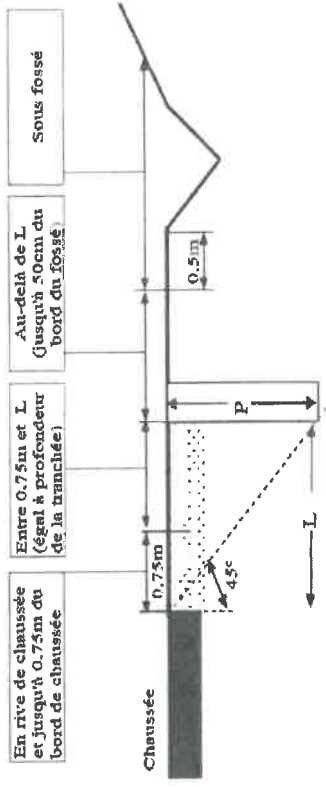
Le représentant du Maître d'ouvrage


Dominique ROQUES

Le Responsable de la Maîtrise d'œuvre
DGT - Agence d'AURILLAC


VINCENT CALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
Délaissé RD 922		Cf Photo jointe		TT	Fouille de 3m * 1,50m				Schéma 6-2 Pose d'une chambre L2T



- * Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
 - TE = tranchées étroites
 - FD = Forage dirigé
 - F = Fonçage
 - SA= Supports aériens

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

